

aurait dû lui élever, non pas une, mais au moins quatre statues ; aux Carmes où 120 prêtres furent massacrés ; à la Force où plane encore le souvenir de Madame de Lamballe ; à la Salpêtrière, où 35 femmes furent égorgées ; à Bicêtre, où quarante-trois enfants périrent assommés de coups de bûche ou lardés de coups de pique. Voilà pour la folie.

Quant aux actes de persécution contre le clergé, il faudra bientôt l'institution d'un tribunal spécial pour empêcher les procédures de traîner en longueur. Mentionnons aujourd'hui la condamnation du R. P. Sencier, de la Compagnie de Marie, condamné à 25 piastres et aux frais, pour avoir parlé contre l'enseignement neutre dans un sermon de première communion ; M. l'abbé Lemenant, curé de St-Arnoult-des-Bois, condamné à 15 jours de prison, pour avoir dit en chaire que le mariage civil n'était qu'une forme légale de concubinage. Quelques gros messieurs présents au sermon probablement, et qui, tout en tenant au concubinage, n'aiment pas qu'on parle des concubinaires, ont dénoncé le pauvre curé au tribunal, qui s'est empressé naturellement d'instruire l'affaire. Nous ne pouvons résister à la tentation de reproduire à ce sujet un bout d'article d'un journaliste plutôt radical que ecclésiastique : M. F. Sarcos :

“ M'est avis que si, en effet, il n'a dit que cela, de quelque façon qu'il l'ait développé ou exprimé, il a dit juste ce qu'il avait à dire et ce qu'on pouvait attendre d'un prêtre.

C'est la pure doctrine catholique.

Eh oui ! pour lui comme pour tous ses collègues en Jésus-Christ, le mariage est un sacrement, et tout couple qui s'unit sans avoir reçu dans les rites consacrés la bénédiction de Dieu, vit en état de concubinage. C'est son droit, et j'ajouterai même que c'est son devoir de parler ainsi.

Il est vrai que le concubinage, quand les conjoints ont passé par la mairie, devient légal ; mais ce n'en est pas moins, à son regard, un concubinage, puisque, à ses yeux, il n'y a de mariage valable que celui où il a mis la main.

Les gens qui vont à la messe, un jour où le prêtre prend le mariage pour texte de son sermon, sont impardonnables de se scandaliser s'il exprime des idées qui sont courantes dans l'Eglise, que l'on retrouve dans tous les livres où est exposée la doctrine catholique, qu'il serait facile de tirer du catéchisme.

Pour sentir leur impertinence, il n'y a qu'à se figurer l'abbé Lemenant disant à ses ouailles :